



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-033 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 5 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce jour,

Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,

Considérant que les résultats du compte financier unique de 2025 sont excédentaires tant en fonctionnement (1 067 017.71€) qu'en investissement (1 612 078.20€) pour un excédent global de clôture de 2 679 095.91€.

Monsieur le maire propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

Excédent d'investissement reporté : 1 612 078.20 € au compte 001

Excédent de fonctionnement capitalisé : 567 820.00€ au compte 1068

(solde du résultat de clôture de l'exercice 2025 de fonctionnement en recettes d'investissement)

Excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement : 499 197.71 € au compte 002

Le conseil municipal, **VALIDE** l'affectation des résultats.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

 